

Bonjour à toutes et à tous

Depuis la mise en place de la nouvelle équipe dirigeante, le C.A. de la FPF a décidé de nombreux changements, dans l'audiovisuel aussi.

Ces modifications ne sont pas forcément définitives, un bilan sera fait à la suite de ces compétitions et les conclusions seront tirées.

Pour le national audiovisuel le nombre de montages qualifiés est passé de 50 à 60. Quant à la coupe il va y avoir 20 auteurs au lieu de 14 précédemment (10 auteurs resteront et 10 autres monteront du national).

Pourquoi ces augmentations ? L'idée est de permettre à un plus grand nombre d'auteurs de participer à ces compétitions avec l'idée sous-jacente – l'espoir – d'une production de meilleure qualité et une meilleure motivation des auteurs du fait du plus grand nombre de places proposées.

Le calcul des quotas de chaque UR a été modifié aussi. Il a été rapproché du mode d'attribution des concours photos.

- Une composante du quota est maintenant proportionnelle au nombre d'adhérents de chaque UR. (40 places seront distribuées de cette façon – minimum 1 place par UR). La distribution proportionnellement aux adhérents se fera sur la base d'un calcul au plus fort reste comme lors des élections municipales.

- Une UR dont un auteur descend de coupe en régional bénéficiera d'une place supplémentaire (10 places seront distribuées).

- Le nombre d'auteurs fédérés participant au régional sera pris en compte (10 places seront distribuées de la sorte). Ceci a pour but de ne pas « pénaliser » certaines UR qui ont peu d'adhérents et beaucoup d'auteurs de montages audiovisuels. Ceci implique que chaque auteur participant au régional devra être impérativement être inscrit sur le site concours FPF qui seul fera foi.

Un nombre d'auteurs minimum participant au régional est requis pour l'attribution du quota (4 auteurs participants pour un quota de 2, 6 pour quota de 3, 8 pour un quota de 4 et plus). Concrètement :

- si une UR a un quota de 3 et 4 ou 5 auteurs, son quota sera ramené à 2 ;

- si quota de 3 et 2 ou 3 auteurs, le quota sera ramené à 1.

Vous retrouverez ces explications dans le livret des compétitions que votre président d'UR a reçu lors de la réunion du 17/09 à Paris, un exemplaire est prévu pour chaque commissaire régional.

Je vous rappelle que le National Audiovisuel se déroulera les 7 et 8 avril 2017 à Roquefort les Pins (06), cinéma le Pavillon Bleu (<http://www.ville-roquefort-les-pins.fr/menu/40/Cin%C3%A9ma>). Organisation : club des clics et des claps – Roquefort les Pins.

La Coupe se déroulera le 29/04/2017 après midi, à Toulouse. Elle sera jumelée avec le quadrimages.

Autre nouveauté : le national série sonorisée.

Il n'y aura pas de sélection régionale, donc compétition uniquement à destination des auteurs fédérés.

Cette création part du constat qu'un certain nombre de personnes qui veulent débiter dans notre art préfèrent créer d'abord une série sonorisée, pensant l'exercice plus facile.

L'idée est de donner à ces auteurs une caisse de résonance, une possibilité de reconnaissance, mais aussi de les fidéliser, de les garder dans le monde de l'audiovisuel et de les inciter à aller vers des réalisations plus complexes.

Bien évidemment, la série sonorisée n'est pas une suite d'images interchangeables accompagnée d'une musique interchangeable elle aussi. L'auteur d'une série sonorisée doit faire œuvre de création, création dans laquelle les images, leur enchaînement ont une grande importance ainsi que la musique qui participe activement au montage – elle n'est pas une simple musique d'ambiance, d'accompagnement comme au supermarché. Une série sonorisée peut être comparée à une série d'auteur photographe dans laquelle les photos sont toutes solidaires.

La décision de créer cette nouvelle compétition étant postérieure à la publication du livret des compétitions, vous n'y trouverez pas le règlement. Vous l'avez en pièce jointe.

Prescriptions

- durée maximale de 4 minutes, générique compris
- photos uniquement créées par l'auteur, (exemple : pas de photo prise sur internet)
- musique instrumentale uniquement (pas de chanson même non francophone)
- pas de séquence vidéo ni d'incrustation de texte écrit
- date limite d'inscription et d'envoi des montages le samedi 11/03/2017
- les séries sonorisées présentées lors des précédents concours nationaux sont exclues de cette compétition

15 montages seront distingués lors du palmarès. Ces 15 montages ne pourront plus participer à une compétition audiovisuelle nationale FPF.

Organisation de la compétition

Club Azur Photo Passion – La Colle sur Loup (06480)
Salle Rose de Mai, rue Clemenceau.
Les 31/03 (soirée) et 01/04/2017

Envoi des montages à ces trois adresses simultanément (wetransfer de préférence) :

Mme Dominique Roedsens : ladido@live.fr

Joël Gourmelen : joel@gourmelen.fr

Jean Marc Fiancette : audiovisuel@federation-photo.fr

Attention à un point :

- un auteur veut présenter sa série sonorisée au « National Série Sonorisée » ET aussi à son « Régional Audiovisuel ».
- Sa série est sélectionnée pour le « National Audiovisuel » lors du régional de son UR.
- Sa série est dans les 15 premiers du « National Série sonorisée » qui se déroule le **01/04/2017**.
- Sa série ne pourra pas être présentée au National Audiovisuel du **07 et 08/04/2017**.

Jean Marc Fiancette, commissaire National audiovisuel, le 04/10/2017